

# Compte rendu CAPD mardi 28 janvier

▶ C'est la mort dans l'âme et toutes de noir vêtues que nous avons assisté à la dernière CAPD qui entérinait les changements d'échelons par accélération et la liste d'aptitude des nouveaux-elles directeurs -trices .

Après la lecture de notre « déclaration préalable », le DASEN a répondu que c'était la loi, et qu'il n'était pas compétent pour en parler, que cela s'imposait à lui comme à nous....Sauf que c'est nous tous qui avons le plus à perdre!

Nous avons évoqué le mouvement dont on reparlera le 10/03 en CTSD mais d'après l'administration les personnes souhaitant participer au mouvement auront un délai pour vérifier leur barème et y apporter les modifications nécessaires!! Soyez vigilants, nous ne serons plus là pour identifier et corriger les erreurs ...

Des réunions d'informations organisées par l'administration auront lieu sur 3 secteurs (belfort/delle/Giromagny ?), ainsi qu'une foire aux questions qui sera mise en ligne via internet.

#### ▶ Promotions:

Pour rappel les collègues atteignant 2 ans dans le 6ème échelon ou 2,5 ans dans le 8ème entre le 1/09/2019 et le 31 /08/2020 ont eu un RDV de carrière l'année scolaire 2018/2019. Ce rendez vous a donné lieu à une grille de 11 items complétée avec des croix par IEN, puis un avis de l'IEN et enfin une appréciation du DASEN.

C'est cet ensemble d'informations qui nous a été envoyés en guise de documents de travail en amont de la CAPD.

Nous avons relevé quelques incohérences dans les appréciations finales qui n'étaient pas en adéquation avec l'ensemble des appréciations données aux différents ITEM lors des rendez-vous de carrière : soit l'avis final était moins positif que l'ensemble des ITEMS ??, soit plus positif pour valoriser un aspect professionnel autre que ceux déjà évalués par les ITEM...Ces manques de rigueur et de transparence ne nous paraissent pas justes, il y a des points d'évaluations identiques pour tous, qui doivent être respectés pour permettre une meilleure lisibilité et équité de traitement.

Tous les enseignants, qu'ils soient devant élèves, conseiller pédagogiques, en SEGPA...doivent être évalués de la même manière, tous les ITEM de la grille d'évaluation doivent être remplis, ils réalisent tous à un moment donné des actes didactiques. C'est donc possible!!

Il semblerait également que le pourcentage maximum d'avis « excellent » que le dasen s'était imposé dans les échelons 6 et 8 ne corresponde à aucun texte officiel. En d'autres termes, il avait mis un quota d'avis excellents alors qu'il était illimité : c'est le seul moment d'une carrière où l'on peut être valorisé alors pourquoi priver des collègues de cette reconnaissance, ça peut être bon pour le moral...

Osons espérer que toutes ces remarques liées aux approximations et aux erreurs seront prises en compte lors des prochaines « séances » de changements d'échelons car encore une fois, nous ne serons plus là pour y veiller!!

## > Résultats pour les accélérations de carrière :

Pour cela tous les collègues qui ont eu un RDV de carrière l'an passé ont reçu une appréciation du DASEN (communiquée en septembre). D'autre part, ils ont été classés en fonction des croix dans les 11 items de la grille d'évaluation du RDV selon le barème suivant :

Un item excellent = 10 points

Un item Très satisfaisant = 8 points

Un item satisfaisant = 5 points

Cela donne un total de points et un classement (en cas d'égalité de points, ils regardent l'ancienneté dans échelon puis en cas d'égalité encore, l'ancienneté générale de service)

# -du 6° au 7° (au bout de 2 ans au lieu de 3) :

Au final on prend 30% des éligibles (= des collègues qui atteignent 2 ans dans l'échelon 6 entre le 1/09/2019 et 31/08/2020). Cette année il y avait en tout 16 collègues qui pouvaient prétendre à une accélération donc 5 possibilités de promos accélérées au final (les 5 qui avaient le plus de points : de 108 à 90 points)

## -du 8ème au 9ème échelon au bout de 2,5 ans au lieu de 3,5.

Au final on prend 30% des éligibles (= des collègues qui atteignent 2,5 ans dans l'échelon 8 entre le 1/09/2019 et 31/08/2020). Cette année, il y avait 25 collègues en tout qui pouvaient prétendre à une accélération donc 7 possibilités de promos accélérées au final (les 7 qui avaient le plus de points : de 104 à 90 points)

### Vote de la CAPD sur ces promotions accélérées :

2 contre, 3 abstentions

Vote du SNUIPP FSU (nous détenons 4 voix sur les 5) : Suite aux différentes incohérences énoncées plus haut, nous avons partagé notre vote en : 2 contre, 2 abstentions.

#### Résultats pour la liste d'aptitude des directeurs :

11 candidats accèdent à la liste d'aptitude.

Constat concernant la parité hommes/femmes : beaucoup de femmes sont inscrites sur liste d'aptitude et c'est très bien. Par contre on constate qu'elles prennent des « petites » directions mais elles ne s'autorisent pas à postuler pour les grosses directions, comme quoi y'a encore du boulot!

#### Vote pour à l'unanimité.

#### **Questions diverses:**

- ▶ Il existe dorénavant des RH de proximité (1 par réseau) : nous ne savons pas encore avec précisions leurs missions (une 2ème information a été envoyée à tous par mail en décembre, pour leur faire de la pub) elles sont en train de prendre leurs marques, de découvrir le métier et les premières personnes ayant eu recours à elles semblent très satisfaites (notamment pour un point de situation de carrière et des opportunités de mobilité)
- ▶ La cohorte de remplaçants n'est pas suffisante mais « la situation pourrait être pire » d'après le DASEN, sauf que pour nous SNUIPP il n'est pas acceptable que 2 remplacements longs ne puissent être assurés (un poste PDMQC et un poste de coordonnateur ZEP). Et il existe peut-être d'autres situations qu'on ne connaît pas, faites nous remonter vos infos si c'est le cas.

Il n'est pas envisagé de recruter de contractuels et de toutes façons à cette période de l'année on n'en trouve plus.

- Nous avons signalé que des collègues étaient en attente de réponse concernant leur demande de **congé formation**, il a été répondu qu'elles arriveraient sans trop tarder mais que la campagne de candidatures est encore en cours.
- ▶ Le retrait des jours de grève : nous avons demandé au Secrétaire Général s'il avait des nouvelles, suite à notre demande de connaître les modalités de retrait (mois ?) de nos jours de grève, il a répondu avoir à plusieurs occasions

fait remonter notre demande et attend la réponse. De plus le SNUIPP a rappelé le texte : ce sont les collègues non grévistes qui doivent se signaler aux secrétariats de circonscription, pas les grévistes comme demandé (par erreur du coup).

Même si la loi de transformation de la fonction publique veut nous écarter des CAPD, nous restons présentes sur le terrain, à vos côtés pour vous défendre, vous informer, vous conseiller donc continuez à nous solliciter. Nous pouvons notamment venir vous rencontrer lors de « midi du snu » dans vos écoles. Nous ne lâcherons rien et surtout nous ne vous lâcherons pas !!

Prochaine étape : mars avec la présentation des règles du mouvement 2020.

Vos élues SNUipp en CAPD présentes : Sylvie Dechambenoit, Peggy Goepfert, Céline Papin, Julie Jungo, Sonia Lorenne, Anne Forgerit et Géraldine Tapie